

LE PRÉSIDENT

Compte-rendu du conseil de communauté du 25 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le 25 septembre, à 18 heures 00, le Conseil de communauté de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à l'hôtel de Ville d'ORLEANS.

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN,

Date de la convocation du Conseil de communauté : 18/09/2014

ETAIENT PRESENTS:

BOIGNY-SUR-BIONNE: M. Jean-Michel BERNIER, Mme Marie-Odile CROSNIER

BOU: Mme Nicole WOJCIK

CHANTEAU: M. Jannick VIE, Mme Nadine DUPRE

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA): M. Nicolas BONNEAU, Mme Valérie BARTHE-CHENEAU,

M. Christian BOUTIGNY

CHECY: M. Jean-Vincent VALLIES (jusqu'à 20 h 20 puis pouvoir à M.BAUDE), Mme Virginie

BAULINET (jusqu'à 20 h 20 puis pouvoir à Mme LIPIRA), M. Rémy RABILLARD

COMBLEUX: Mme Marie-Claire MASSON

FLEURY-LES-AUBRAIS: Mme Marie-Agnès LINGUET, M. Philippe DESORMEAU

INGRE: Mme Catherine MAIGNAN (jusqu'à 20 h 50), M. Philippe GOUGEON MARDIE: M. Christian THOMAS, Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY MARIGNY-LES-USAGES: M. Eric ARCHENAULT, Mme Claude GRIVE

OLIVET: M. Hugues SAURY (à partir de 18 h 40), Mme Sophie PALANT, M. Matthieu

SCHLESINGER, Mme Fabienne D'ILLIERS, M. Philippe BELOUET

ORLEANS: Mme Nathalie KERRIEN, M. Olivier CARRE, M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Mme Muriel SAUVEGRAIN, M. Florent MONTILLOT (à partir de 18 h 45), M. François LAGARDE, M. Thomas RENAULT (de 18 h 45 à 20 h 20 puis pouvoir à M.PEZET), Mme Martine HOSRI, M. Michel MARTIN, Mme Martine GRIVOT (pouvoir à M.CARRE jusqu'à 19 h 10 puis présente), Mme Florence CARRE, M. Olivier GEFFROY, Mme Alexandrine LECLERC (à partir de 18 h 20), Mme Chantal DESCHAMPS, M. Philippe LELOUP, Mme Muriel CHERADAME, M. François FOUSSIER, M. Philippe PEZET (pouvoir à M.RENAULT de 18 h 45 à 18 h 55 puis présent), Mme Béatrice BARRUEL, Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA, M. Michel BRARD (de 18 h 45 à 21 h 15), Mme Hayette ET TOUMI (à partir de 19 h 15), M. Jean-Philippe GRAND (jusqu'à 20 h 00), M. Philippe LECOQ, Mme Arlette FOURCADE, M. Michel RICOUD (pouvoir à Mme DUBOIS jusqu'à 18 h 45 puis présent)

ORMES: M. Alain TOUCHARD, Mme Jeanne GENET

SAINT-CYR-EN-VAL: M. Christian BRAUX, Mme Evelyne SOREAU

SAINT-DENIS-EN-VAL: M. Jacques MARTINET, Mme Marie-Philippe LUBET, M. Jérôme RICHARD (jusqu'à 19 h 15 puis pouvoir à Mme LUBET)

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN: M. Patrick PINAULT, Mme Valérie FRANCOIS

SAINT-JEAN-DE-BRAYE: M. David THIBERGE (jusqu'à 20 h 15), Mme Colette MARTIN-CHABBERT, M. Bruno MALINVERNO, M. Michel DELPORTE

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE: M. Christophe CHAILLOU (jusqu'à 21 h 15), Mme Véronique DESNOUES, M. Marceau VILLARET, M. Pascal LAVAL (jusqu'à 21 h 00)

SAINT-JEAN-LE-BLANC: M. Christian BOIS, Mme Françoise GRIVOTET (pouvoir à Mme LUBET jusqu'à 18 h 50 puis présente)



SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN: M. Thierry COUSIN (jusqu'à 20 h 10 puis pouvoir à Mme MORIO),

Mme Chantal MORIO

SARAN: Mme Maryvonne HAUTIN, M. Christian FROMENTIN, Mme Sylvie DUBOIS

SEMOY: M. Laurent BAUDE, Mme Pascale LIPIRA

ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR:

FLEURY-LES-AUBRAIS: M. Jean-Pierre BARNOUX donne pouvoir à M. Philippe DESORMEAU, Mme Sophie LOISEAU donne pouvoir à Mme Marie-Agnès LINGUET, Mme Carole CANETTE donne pouvoir à M. Christophe CHAILLOU jusqu'à 21 h 15

INGRE: M. Christian DUMAS donne pouvoir à Mme Catherine MAIGNAN (jusqu'à 20 h 50)

OLIVET: M. Horace SONCY donne pouvoir à M. Marceau VILLARET

ORLEANS: M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Mme Béatrice ODUNLAMI donne pouvoir à M. Philippe LELOUP, M. Soufiane SANKHON donne pouvoir à M. Olivier GEFFROY, M. Yann BAILLON donne pouvoir à Mme Muriel CHERADAME, M. Jean-Pierre GABELLE donne pouvoir à Mme Nathalie KERRIEN, Mme Stéphanie ANTON donne pouvoir à Mme Muriel SAUVEGRAIN, Mme Niamé DIABIRA donne pouvoir à Mme Martine HOSRI

SAINT-JEAN-DE-BRAYE: Mme Brigitte JALLET donne pouvoir à M. Bruno MALINVERNO

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE: Mme Annie CHARTON donne pouvoir à Mme Véronique DESNOUES

SAINT-JEAN-LE-BLANC: Mme Murielle CHEVR/ER donne pouvoir à M. Christian BOIS

SARAN: M. Laurent LHOMME donne pouvoir à M. Alain TOUCHARD

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S):

FLEURY-LES-AUBRAIS: Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE

ORLEANS: Mme Martine ARSAC

M. Matthieu SCHLESINGER remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de conseillers composant l'assemblée9	5
Nombre de conseillers en exercice9	5
Quorum 4	8

Une minute de silence a été observée par les conseillers communautaires à la mémoire de Monsieur Hervé GOURDEL, otage français assassiné en Algérie.

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

Projet d'agglomération – Nouvelle gouvernance – Point d'avancement – Information orale

M.LEMAIGNEN a présenté

- les différentes phases du projet d'agglomération ainsi que de la révision du schéma de cohérence territoriale
- les grands thèmes relatifs à la nouvelle gouvernance.

Motion relative à la réalisation du projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon

Dans le cadre du projet de réalisation de la ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon, le conseil de communauté a adopté la motion portée par l'association TGV Grand Centre Auvergne, laquelle :

✓ Invite le gouvernement à respecter la volonté des citoyens et de leurs représentants en retenant le scénario ouest, seul à même de relier réellement Orléans au réseau TGV et de remplir l'objectif d'aménagement du territoire du projet ;



- ✓ Demande au Préfet coordonnateur de veiller au respect du calendrier dans la réalisation du POCL afin que le choix du scénario retenu puisse être effectué avant la fin de l'année 2014 ;
- ✓ Demande l'inscription immédiate des études et travaux de modernisation et d'électrification de la partie Montluçon-Bourges, partie intégrante du POCL, et reconnue comme telle par RFF :
- ✓ Soutient la modernisation du POLT, en ce qu'elle est complémentaire du POCL ;
- ✓ Souhaite l'inscription du projet POCL au titre de la révision du Réseau TransEuropéen de Transport (RTE-T) et le lancement concomitant des premières études pour la réalisation de la LGV POCL (études qui peuvent être financées en faisant appel à l'enveloppe de crédits de 2 milliards d'euros réservée pour engager des opérations sur la ligne POCL);

ASSEMBLEES DELIBERANTES

AD 01 - <u>Assemblées délibérantes - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 10 avril 2014, de la séance du 15 mai 2014 et de la séance du 17 juin</u>

Le conseil de communauté a approuvé les procès-verbaux des séances du conseil de communauté des 10 avril 2014, 15 mai 2014 et 17 juin 2014.

AD 02 - <u>Assemblées délibérantes - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau du 11 septembre 2014 sur délégation du conseil de communauté</u>

Le conseil de communauté a pris acte des délibérations adoptées par le bureau du 11 septembre 2014 en vertu de la délibération n° 4784 du conseil de communauté du 10 avril 2014 prise en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriale.

AD 03 - <u>Assemblées délibérantes - Compte-rendu des décisions prises par le président sur délégation du conseil de communauté</u>

Le conseil de communauté a pris acte des décisions prises par le président de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées par le conseil de communauté ainsi que des marchés à procédure adaptée passés compris entre 4 000 et 50 000 € HT.

AD 04 - Assemblées délibérantes - Règlement intérieur du conseil de communauté - Approbation

Le conseil de communauté a adopté le règlement intérieur du conseil de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

AD 05 - <u>Assemblées délibérantes - Groupes de conseillers communautaires - Attribution de moyens</u> matériels - Approbation

- a décidé d'affecter aux groupes d'élus constitués au sein du conseil de communauté un local situé au rez-de-chaussée du siège de la communauté d'agglomération, Espace Saint-Marc à Orléans,
- a pris acte que les modalités d'utilisation du local seront fixés entre le président de la communauté d'agglomération et chaque président de groupe constitué.



AD 06 - <u>Assemblées délibérantes - Transfert de certains pouvoirs de police administrative spéciale au</u> président – Information

Le conseil de communauté :

- a pris acte de la proposition faite aux maires des communes membres s'agissant du transfert de certains pouvoirs de police administrative spéciale au président de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire ;
- a pris acte de ce qu'il lui sera rendu compte, lors d'une prochaine réunion, des décisions prises par les maires des communes membres, et de la décision subséquente du président en cas de transfert partiel d'un pouvoir de police.

AD 07 - <u>Assemblées délibérantes - Commission planification, aménagement urbain, foncier, logement, politique de la ville - Nouvelle dénomination</u>

Le conseil de communauté :

- a approuvé la nouvelle dénomination de la commission planification, aménagement urbain, foncier, logement, politique de la ville, qui devient la commission villes et territoires durables,
- a décidé de modifier en ce sens la délibération n° 4779 du conseil de communauté du 10 avril 2014.

AD 08 - Assemblées délibérantes - Modifications dans la composition des commissions

Le conseil de communauté :

- a approuvé la modification à apporter à la composition de la commission planification aménagement urbain foncier logement politique de la ville à laquelle participera M. Jean-Jacques GAMBERT en remplacement de M. Patrick PINAULT,
- a approuvé les modifications à apporter à la composition des commissions infrastructures.

AD 09 - <u>Assemblées délibérantes - Conseils d'administration des lycées et collèges (Fleury-les-</u> Aubrais)- Désignation de représentants suppléants

Le conseil de communauté :

- a décidé par un vote à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret, en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, pour la désignation des représentants suppléants de la communauté d'agglomération dans les conseils d'administration des collèges et du lycée situés sur le territoire de la commune de Fleury-les-Aubrais,
- a désigné Madame Marie-Agnès LINGUET représentante suppléante de la communauté d'agglomération dans les conseils d'administration des collèges Nicolas de Condorcet et André Chêne et du lycée Jean Lurçat de Fleury-les-Aubrais et compléter en ce sens la délibération n° 4816 du conseil de communauté du 17 juin 2014.
- AD 10 <u>Assemblées délibérantes SMAEDAOL (syndicat mixte pour l'aménagement, l'exploitation de la desserte aérienne de l'ouest du Loiret) Modification de la représentation de la communauté d'agglomération</u>

- a décidé par un vote à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret, en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, pour la désignation d'un nouveau délégué suppléant de la communauté d'agglomération au comité syndical du SMAEDAOL,
- a désigné M. Jean-Michel BERNIER en qualité de nouveau délégué suppléant de la communauté d'agglomération au comité syndical du syndicat mixte pour l'aménagement et l'exploitation de la desserte aérienne de l'ouest du Loiret.



AD 11 - <u>Assemblées délibérantes - Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise =</u> Représentants de la communauté d'agglomération - Modifications

Le conseil de communauté :

- a décidé par un vote à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret, en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, pour la désignation de nouveaux représentants de la communauté d'agglomération au sein de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise,
- a désigné M. Jean-Michel BERNIER, conseiller communautaire, en remplacement de M. Luc MILLIAT en qualité de représentant de la communauté d'agglomération à l'Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise,
- a désigné Mme Sophie LOISEAU, conseillère communautaire, en remplacement de Mme Marie-Agnès LINGUET en qualité de représentante de la communauté d'agglomération à l'Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise.

GESTION DES DECHETS

GD 01 - <u>Gestion des déchets - Exploitation des déchetteries - Marché public de services - Marché n°</u> 2009-072 passé avec la société SOCCOIM SAS Veolia Propreté - Passation d'un protocole transactionnel

Le conseil de communauté :

- a approuvé le principe de la conclusion d'un protocole transactionnel, permettant de fixer la compensation par la société SOCCOIM SAS des coûts de traitement relatif aux déchets valorisés des déchetteries incinérés en trop sur la période de janvier 2010 à juin 2013 par l'arrêt des apports de ces déchets à l'incinération à hauteur d'une quantité équivalente à ce « trop-incinéré » sur la période d'août à octobre 2013,
- a approuvé que cette compensation opérée par la société SOCCOIM SAS pour régulariser la situation relative aux déchets valorisés des déchetteries incinérés en trop sur la période janvier 2010 juin 2013 n'ouvre pas droit à dédommagement par la communauté d'agglomération,
- a approuvé le protocole transactionnel correspondant à passer avec la société SOCCOIM SAS ayant pour objet de régler le litige,
- a autorisé Monsieur le Président à signer ledit protocole transactionnel et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire au nom de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.
- GD 02 Gestion des déchets Développement de la filière de recyclage du pain Demande de subvention auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et de la région Centre Autorisation de déposer une candidature à un appel à projets

- a autorisé Monsieur le Président à candidater à l'appel à projets lancé par l'ADEME et la région Centre ayant pour objet de financer des actions visant au développement du ré-emploi, de la réparation, de la réutilisation, du recyclage et de la valorisation des déchets ou des produits en fin de vie, et plus particulièrement de développer la filière de recyclage du pain,
- a autorisé Monsieur le Président à solliciter une subvention de l'ADEME et de la région Centre pour l'opération relative à la mise en œuvre d'une étude de développement de la filière de recyclage du pain et l'autoriser à signer tout document à cet effet.



GD 03 - Gestion des déchets - Développement de la filière du réemploi sur le territoire de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - Demande de subvention auprès de l'agence de l'environnement et de la maitrise de l'énergie (ADEME) et de la région Centre - Autorisation de déposer une candidature à un appel à projets

Le conseil de communauté :

- a autorisé Monsieur le Président à candidater à l'appel à projets lancé par l'ADEME et la région Centre ayant pour objet de financer des actions visant au développement du ré-emploi, de la réparation, de la réutilisation, du recyclage et de la valorisation des déchets ou des produits en fin de vie,
- a autorisé Monsieur le Président à solliciter une subvention de l'ADEME et de la région Centre pour l'opération relative à la mise en œuvre opérationnelle d'un schéma territorial du réemploi et l'autoriser à signer tout document à cet effet.
- GD 04 <u>Gestion des déchets Acquisition de pièces détachées, consommables et prestations associées pour la gestion du parc de véhicules Marché public de fournitures Lancement d'un appel d'offres ouvert Approbation du dossier de consultation des entreprises</u>

Le conseil de communauté :

- a décidé le lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché public de fournitures ayant pour objet l'acquisition de pièces détachées, consommables et prestations associées pour la gestion du parc de véhicules de la collectivité,
- a approuvé le dossier de consultation des entreprises correspondant,
- a autorisé M. le Président à signer les documents relatifs à la poursuite de la procédure.

MOBILITE

MOB 01 - Mobilité - Interopérabilité des systèmes billettiques des transports publics en région Centre-Mise en place et exploitation de l'interopérabilité des systèmes billettiques - Approbation d'une convention-cadre à passer ayec la région Centre

Le conseil de communauté a approuvé la convention-cadre pour le développement de l'interopérabilité des systèmes billettiques des transports publics en région Centre, à passer avec la région Centre et les autres AOT signataires et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

MOB 02 - Mobilité - Commune de Fleury-les-Aubrais - Gestion du parc de stationnement de la gare SNCF - Délégation de service public - Rapport d'activité 2013 produit par la société Orléans Gestion

Le conseil de communauté a pris acte, au titre de la convention de délégation de service public pour l'exploitation du parking de la gare de Fleury-les-Aubrais, du rapport d'activité du délégataire Orléans Gestion pour l'exercice 2013.

MOB 03 - Mobilité - Exploitation du réseau de transports urbains - Délégation de service public - Rapport d'activité 2013 produit par le délégataire Kéolis Orléans Val de Loire

Le conseil de communauté a pris acte, au titre de la convention de délégation de service public pour l'exploitation des transports urbains, du rapport du délégataire Keolis Orléans Val de Loire pour l'exercice 2013.



AMENAGEMENT ECONOMIQUE

AE 01 - Aménagement économique - Communes d'Orléans, Saint-Jean-de-Braye et Semoy - Parc d'activités communautaire des Chatelliers - Contrat-cadre de parc Chatelliers-Archimède passé avec les communes et l'association GEZI - Approbation du programme d'actions 2014

Le conseil de communauté a approuvé le programme d'actions du contrat-cadre de parc d'activités Chatelliers-Archimède passé entre la communauté d'agglomération, les communes d'Orléans, Saint-Jean-de-Braye et Semoy et l'association GEZI, ayant pour objet de contractualiser les actions conjointes au titre de l'année 2014.

AE 02 - <u>Aménagement économique - Commune de Saint-Cyr-en-Val - Parc d'activités de la Saussaye - Contrat-cadre de parc passé avec la commune de Saint-Cyr-en-Val et l'association AIRPOS - Approbation du programme d'actions 2014</u>

Le conseil de communauté a approuvé le programme d'actions du contrat-cadre du parc d'activités de la Saussaye passé entre la communauté d'agglomération, la commune de Saint-Cyr-en-Val et l'association AIRPOS, ayant pour objet de contractualiser les actions conjointes au titre de l'année 2014.

AE 03 - <u>Aménagement Economique - SEMDO - Rapport d'activité des représentants de la communauté d'agglomération au conseil d'administration - Exercice 2013</u>

Le conseil de communauté :

- a approuvé le rapport d'activité des représentants de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire au conseil d'administration de la Semdo pour l'exercice 2013,
- a pris acte du bilan et des comptes qu'ils ont approuvés dans le cadre de leur mandat concernant ce même exercice.

EMPLOI

EMP 01 - <u>Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi - Attribution de subvention aux associations d'insertion - Approbation d'avenants n° 1 aux conventions annuelles 2014 - Ajustement des plans de financement</u>

Le conseil de communauté a approuvé les nouveaux plans de financement présentés dans les avenants passés avec les associations Le Tremplin, Val espoir et Solembio et a autorisé Monsieur le Président ou le vice-président délégué à signer lesdits avenants

EMP 02 - <u>Insertion par l'emploi - Attribution de subvention aux associations d'insertion - Approbation d'avenants aux conventions annuelles 2014 - Ajustements des plans de financement</u>

Le conseil de communauté a approuvé les nouveaux plans de financement précisés dans les avenants n° 1 aux conventions passées avec les associations RESPIRE et ABRAYSIE DEVELOPPEMENT et a autorisé Monsieur le Président ou le vice-président délégué à signer les dits avenants.

EMP 03 - Centre de formation d'apprentis - Projet de reconfiguration pédagogique des locaux - Marché public de maîtrise d'œuvre n° MOE 2014-020 passé avec la société L'HEUDE et L'HEUDE (mandataire du groupement) - Approbation du dossier d'avant-projet définitif - Fixation du forfait définitif de rémunération - Approbation d'un avenant n° 1

- a approuvé le dossier d'avant-projet définitif portant sur la reconfiguration des locaux du CFA pour un montant de 3 172 900,00 € HT, soit 3 966 125,00 € TTC,
- a approuvé l'avenant n°1 au marché de maitrise d'œuvre passé avec le groupement SARL L'HEUDÉ&L'HEUDÉ ARCHITECTES (mandataire), EGIS BATIMENTS Centre Ouest, AÏDA ACOUSTIQUE, CHEVALIER-FRINAULT, fixant le montant prévisionnel des travaux et arrêtant le



montant du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à la somme de 318 448.55 € HT, soit 398 060,68 € TTC, calculé dans le respect des termes du marché de maîtrise d'œuvre initial,

- a autorisé M. le Président à signer l'avenant correspondant.

EMP 04 - Centre de formation d'apprentis - Projet de reconfiguration pédagogique des locaux - Marché public de travaux - Lancement d'une procédure adaptée

Le conseil de communauté a décidé de lancer une procédure adaptée en vue de la passation de marchés publics de travaux ayant pour objet la reconfiguration pédagogique des locaux du centre de formation d'apprentis et a autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure et à signer tout document relatif à cette affaire.

EMP 05 - <u>Insertion par l'activité économique - Programmation 2014 - Attribution de subvention à l'association Office Services - Approbation de la convention</u>

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'attribution de la subvention suivante :

- a approuvé la convention correspondante.
- a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention,
- a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret, en application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales pour la désignation du représentant de la communauté d'agglomération appelé à siéger au sein de l'association Office Services,
- a désigné M .Philippe LELOUP représentant de la Communauté d'agglomération à l'assemblée générale et au conseil d'administration d'Office Services.

FINANCES ET MOYENS GENERAUX

FMG 01 - Finances - Moyens Généraux - Taxe sur les surfaces commerciales - Fixation du coefficient multiplicateur à compter du 1er janvier 2015 - Approbation

Le conseil de communauté a fixé le coefficient multiplicateur aux montants de la taxe sur les surfaces commerciales à 1,20 à compter du 1^{er} janvier 2015.

FMG 02 - Finances - SA HLM France Loire - Construction de 35 logements situés Avenue des Droits de l'Homme à Orléans. Garantie d'un emprunt de 3 924 741 € à hauteur de 50%- Approbation

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 962 370, 50 €, représentant 50% d'un prêt de 3 924 741 €, que la SA HLM France Loire souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et consignations.
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et consignations et la SA HLM France Loire,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM France Loire et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 03 - Finances - Moyens Généraux - Avenants aux contrats de prêt passés avec le groupe Crédit Agricole - Approbation

Le conseil de communauté :

- a approuvé les avenants aux conventions de financement et contrats de prêt passés avec le Crédit Agricole,



- a autorisé le Président de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire ou le Vice-président à signer les dits avenants.

FMG 04 - Système d'Information et Patrimoine Durable - Mise à disposition d'un point d'eau incendie appartenant à la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - Convention à passer avec la société Duralex International – Approbation

Le conseil de communauté a approuvé la convention de mise à disposition du point d'eau incendie situé rue Croque Châtaigne à La Chapelle-Saint-Mesmin passée avec la société Duralex International et a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de mise à disposition.

PLANIFICATION, AMENAGEMENT URBAIN, FONCIER, LOGEMENT, POLITIQUE DE LA VILLE

PAU 01 - Gens du voyage - Gestion et animation socio-éducative des aires d'accueil - Rapports d'activité 2013 produits par la régie et par l'association « Action pour les gens du voyage »

Le conseil de communauté a pris acte des rapports d'activités 2013 produits par la régie de gestion des aires d'accueil des gens du voyage et par l'association départementale « Action pour les gens du voyage ».

PAU 02 - <u>Habitat-Logement</u> - <u>Délégation des aides à la pierre</u> - <u>Convention de délégation de compétences passée avec l'Etat</u> - <u>Enveloppes financières et objectifs 2014</u> - <u>Approbation d'un avenant n° 17</u> " <u>avancement de la programmation</u> " - <u>Approbation d'un avenant n° 15 à la convention de gestion passée avec l'Anah</u>

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'avenant n° 17 à la convention de délégation de compétence relative aux aides à la pierre pour le parc public, précisant l'avancement de la mise en œuvre de la programmation locative sociale et attribuant un deuxième versement de 117 060 € de crédits délégués pour l'exercice 2014, et modifiant les objectifs et dotations assignés au parc privé,
- a approuvé l'avenant n° 15 à la convention de gestion passée avec l'Anah, modifiant les objectifs et dotations assignés au parc privé,
- a autorisé Monsieur le Président à signer lesdits avenants,
- a autorisé Monsieur le Président à signer tout avenant ayant pour objet le versement de crédits délégués complémentaires dans le cadre de la programmation 2014,

PAU 03 - <u>Habitat-Logement - Dispositif d'observatoire du logement neuf - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2014 - Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'association Océlor</u>

- a approuvé l'attribution d'une subvention à l'association Océlor d'un montant de 4 000 €, au titre de l'année 2014.
- a approuvé la convention correspondante à passer avec l'association Océlor et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.



INFRASTRUCTURES

INF 01 - <u>Infrastructures</u> - <u>Communes de Chanteau, Fleury-les-Aubrais, Saran - Liaison RD2020-RD97 - Marché public de maîtrise d'œuvre n° MOE 2012-058 passé avec la société ARTELIA Ville et <u>Transports</u> - <u>Prestations supplémentaires</u> - <u>Approbation d'un avenant n° 2</u></u>

Le conseil de communauté :

- a décidé d'ajuster le montant du forfait de rémunération du marché de maîtrise d'œuvre à la somme de 173 130 € HT, soit 207 756 € TTC, représentant une augmentation de 15,7 % par rapport au forfait provisoire de rémunération initialement fixé à 149 600 € HT, calculé dans le respect des termes du marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la liaison RD2020-RD97 sur les communes de Saran, Fleury-les-Aubrais et Chanteau, afin de prendre en compte les études supplémentaires demandées à la société ARTELIA Ville et Transports,
- a approuvé l'avenant n° 2 correspondant et a autorisé M. le Président à signer ledit avenant n° 2.

INF 02 - <u>Infrastructures - Commune de Saint-Denis-en-Val - Aménagements rue de Beaulieu - Marché public de travaux - Lancement d'une procédure adaptée</u>

Le conseil de communauté a décidé de lancer une consultation en procédure adaptée en vue de la passation d'un marché public de travaux ayant pour objet l'aménagement de la rue de Beaulieu à Saint-Denis-en-Val et a autorisé le Président à lancer la procédure et à signer tout document relatif à cette affaire.

RESSOURCES HUMAINES

RH 01 - Ressources humaines - Mise à disposition de Monsieur Frédéric DUPONT, agent titulaire, auprès du Groupement d'intérêt public Loire & Orléans Eco - Approbation d'une convention

Le conseil de communauté a approuvé la convention, ayant pour objet de mettre Monsieur Frédéric DUPONT, attaché principal, à la disposition du groupement d'intérêt public Loire & Orléans Eco à hauteur de 80 % de son temps de travail et a autorisé le Président à signer la convention.

RH 02 - Ressources humaines - Mise à disposition de Madame Ingrid LAUBIER GUILLAUME, agent titulaire, auprès du Groupement d'intérêt public Loire & Orléans Eco - Approbation d'une convention

Le conseil de communauté a approuvé la convention, ayant pour objet de mettre Madame Ingrid LAUBIER-GUILLAUME, ingénieur territorial, à la disposition du groupement d'intérêt public Loire & Orléans Eco à hauteur de 90 % de son temps de travail et a autorisé le Président à signer la convention.

RH 03 - Ressources humaines - Mise à disposition de Madame Catherine PEYLET, agent titulaire, auprès du groupement d'intérêt public Loire & Orléans Eco - Approbation d'une convention

Le conseil de communauté a approuvé la convention, ayant pour objet de mettre Madame Catherine PEYLET, attaché territorial, à la disposition du groupement d'intérêt public Loire & Orléans Eco à hauteur de 100 % de son temps de travail et a autorisé le Président à signer la convention.

RH 04 - Ressources humaines - Mise à disposition de Madame Emilia ABID, agent titulaire, auprès du groupement d'intérêt public Loire & Orléans Eco - Approbation d'une convention

Le conseil de communauté a approuvé la convention, ayant pour objet de mettre Madame Emilia ABID, ingénieur Territorial, à la disposition du groupement d'intérêt public Loire & Orléans Eco et a autorisé le Président à signer la convention.



RH 05 - Ressources humaines - Mise à disposition de Madame Rubis DAMAS, agent titulaire, auprès du groupement d'intérêt public Loire & Orléans Eco - Approbation d'une convention

Le conseil de communauté a approuvé la convention, ayant pour objet de mettre Madame Rubis DAMAS, adjoint administratif 2^{ème} classe, à la disposition du groupement d'intérêt public Loire & Orléans Eco à hauteur de 80 % de son temps de travail, à compter du 17 novembre 2014 et a autorisé le Président à signer la convention.

RH 06 - Ressources humaines - Mise à disposition de Madame Servane GROSJACQUES, agent titulaire, auprès du groupement d'intérêt public Loire & Orléans Eco - Approbation d'une convention

Le conseil de communauté a approuvé la convention, ayant pour objet de mettre Madame Servane GROSJACQUES, attaché territorial, à la disposition du groupement d'intérêt public Loire & Orléans Eco à hauteur de 90 % de son temps de travail et a autorisé le Président à signer la convention.

RH 07 - Ressources humaines - Mise à disposition de Madame Laetitia JACQUET, agent non titulaire, auprès du groupement d'intérêt public Loire & Orléans Eco - Approbation d'une convention

Le conseil de communauté a approuvé la convention, ayant pour objet de mettre Madame Laëtitia JACQUET, à la disposition du groupement d'intérêt public Loire & Orléans à hauteur de 80 % de son temps de travail et a autorisé le Président à signer la convention.

RH 08 - Ressources humaines - Mise à disposition de Madame Chrystèle CAPY, agent non titulaire, auprès du groupement d'intérêt public Loire & Orléans Eco - Approbation d'une convention

Le conseil de communauté a approuvé la convention, ayant pour objet de mettre Madame Chrystèle CAPY, à la disposition du groupement d'intérêt public Loire & Orléans Eco à hauteur de 70 % de son temps de travail, pour une durée de 1 an et a autorisé le Président à signer la convention.

Fait à Orléans, le 3 0 SEP. 2014

Le Président de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire

ESPACE ST MAR

5, Place du 6 Juin 194

Charles-Eric-LEMAIGNEN

AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'AgglO et au service des Assemblées – Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.